

Compte rendu de séance

Séance du 10 avril 2024

L' an 2024 et le 10 avril à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la **Salle communale** de La Lande Chasles, sous la présidence de ROUXEL Jean-Christophe, Maire ; ainsi que les membres du CCAS

Présents : M.ROUXEL Jean-Christophe, Maire, M.CANTIN Jeannick, Mr BERSON Christophe, Mr DESCHAMPS Jean-Luc, Mr MIGNOT Raymond, Mr LECLERC Sylvain, Mlle PERROCHON Morgane, Mme POIRRIER Angélique et Mr SAMSON Thierry

Excusé(s) :

CCAS : membres présents : Mme ROUSSIASSE Christine et Mr .ROUSSIASSE Jean-Pierre
Excusé(s) : Mme POUTEAU Sylvie et Mr .ROUSSIASSE Jean-Pierre
Mme PO9UTEAU Sylvie donne pouvoir à Mme ROUSSIASSE Christine

Date de la convocation : 04/04/2024

Date d'affichage : 04/04/2024

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous Préfecture de Saumur
le :

et publication ou notification
du

A été nommé(e) secrétaire : Mme Sylvaine AUBERGEON

SOMMAIRE

L'ordre du jour est le suivant :

- Vote du compte administratif budget CCAS 2023
- Vote du compte administratif budget Communal 2023 et budget annexe 2023
- Vote du budget primitif 2024 commune et budget annexe
- Délibération vote des subventions 2024
- Délibération taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024
- Convention adhésion « SIEMEL »
- Cimetière tarif concessions
- Situation BLOU logement locatif
- Questions diverses

1 – Vote du compte de gestion 2023 du CCAS

Après en avoir délibéré, les membres présents, à l'unanimité :
déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2 – Vote du compte administratif 2023 et affectation du résultat du CCAS

Le compte de gestion n'apportant aucune remarque des membres présents, ces derniers ont voté le compte administratif 2023 présenté par la secrétaire de mairie.

Report de l'Excédent de fonctionnement 2022 : 21 828,02 €

Excédent de fonctionnement 2023 : 4 256,74 €

Soit au total : 26 084,76 €

Report en excédent de fonctionnement de 2023 pour le budget primitif communal 2024 au compte 002 :
26 084,76 € suivant délibération 2023/01 du 11 janvier 2023.

Report excédent d'investissement 2022 : 13 857,89 €

Excédent/Déficit d'investissement 2023 : 0 €

Soit au total de : 13 857,89 €

Report d'excédent d'investissement de 2023 pour le budget primitif communal 2024 au compte 001 :
13 857,89 € suivant délibération 2023/01 du 11 janvier 2023.

3 – Vote du compte de gestion 2023 du budget annexe photovoltaïque

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :
déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

4 – Vote du compte administratif 2023 et affectation du résultat du budget annexe photovoltaïque

Le compte de gestion n'apportant aucune remarque des élus, ces derniers ont voté le compte administratif 2023 présenté par la secrétaire de mairie.

Report de Excédent/Déficit de fonctionnement 2022 : - 318,83 €

Excédent de fonctionnement 2023 : 2 417,13 €

Soit au total : 2 098,30 €

Report en excédent de fonctionnement pour le budget primitif 2024 compte 002 : **2 098,30 €**

Report Excédent d'investissement 2022 : 18 120,39 €

Excédent investissement 2023 : 2 040,83 €

Soit au total de : 20 161,22 €

Report d'excédent d'investissement de 2023 pour le budget primitif 2024 au compte 001 : **20 161,22 €**

5– Vote du budget primitif 2024 du budget annexe photovoltaïque

Après s'être fait présenté le budget primitif 2024 du budget photovoltaïque par la secrétaire de mairie,
les membres du conseil municipal émettent un avis favorable aux prévisions budgétaires 2024 pour le budget annexe
Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 7 021,40 € après affectations de résultats 2023
Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 22 202,05 € après affectations des résultats 2023

6 – Vote du compte de gestion 2023 de la commune

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :
déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

7 – Vote du compte administratif 2023 et affectation du résultat de la commune

Le compte de gestion n'apportant aucune remarque des élus, ces derniers ont voté le compte administratif 2023 présenté par la secrétaire de mairie.

Report de l'excédent de fonctionnement 2022 : 211 215,05 €

Excédent de fonctionnement 2023 : 37 738,14 €

Soit au total : 248 953,19 €

Report en excédent de fonctionnement sur 2023 pour budget primitif 2024 au compte 002 de : 275 037,95 (248 953,19 commune et 26 084,76 ccas)

Report Excédent d'investissement 2022 : 74 454,69 €

Excédent/Déficit d'investissement 2023 : - 31 529,94 €

Soit au total : 42 924,75 €

Report en excédent d'investissement sur 2023 pour budget primitif 2024 au compte 001 de : 56 782,64 €. (42 924,75 commune et 13 857,89).

Après la présentation des comptes de gestion et du résultat de fonctionnement, après le vote du compte administratif 2023 et après délibération, le conseil municipal décide :

l'affectation du résultat de fonctionnement d'un montant de 100 000,00 euros en investissement

Virement au compte 1068

La commune de LA LANDE CHASLES a toujours 0 euros de dette par habitant.

8 – Vote du budget Primitif 2024 de la commune

Après s'être fait présenté le budget primitif 2024 de la commune par la secrétaire de mairie, les membres du conseil municipal émettent un avis favorable aux prévisions budgétaires 2024 pour la Commune.

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 403 030,02 € après affectations de résultats 2023

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 162 394,93 € après affectations des résultats 2023

La commune de LA LANDE CHASLES a toujours 0 euros de dette par habitant.

09 – Délibération – Vote des subventions 2024

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil des différentes demandes de subvention pour l'année 2024.

Après délibération, Le Conseil Municipal propose d'attribuer et de verser une subvention aux associations suivantes :

- ADMR Longué-Jumelles :	100€
- A.D.A.P.E.I.	60€
- Ligue contre le cancer	100€
- Téléthon	50€
- France Alzheimer	50€

- Association des Parents d'élèves : collège ou équivalent : 50€/élève, primaire : 75€/élève.

10 – Délibération taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe les taux d'imposition pour l'année 2024 comme suit, en décidant de maintenir les taux d'imposition de l'année 2023:

-Taxe foncière bâtie : 38,25 %

-Taxe foncière non bâtie : 35,29 %

-Taxe d'habitation sur les logements vacants et résidences secondaires : 10,11 %

Les taux communaux sont inchangés depuis plus de 20 ans précise Monsieur le Maire.

11 – Convention Adhésion « SIEMEL »

Après la présentation de Monsieur le Maire sur les missions du SIEMEL, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention conclue pour une durée de 3 années avec le SIEMEL.

12 – Cimetière : revalorisation tarif concessions

Monsieur le Maire propose aux élus de revaloriser les tarifs de concessions au 1er janvier 2025 soit 10 ans après la mise en place du règlement et tarif du cimetière ;

Après délibération, le Conseil Municipal valide les tarifs suivants

- concession 2 m2 30 ans : 90 euros
- Columbarium 30 ans : 600 euros
- Jardin du souvenir 20 ans : 60 euros (plaque non fournie)

13 – Validation devis fossés

L'ensemble des membres de conseil valide le devis de l'entreprise « MANU TP » pour les travaux de curage des fossés pour un montant de :

- 5 210,00 euros H.T.

14– Logement à BLOU : situation estimation travaux

Monsieur le Maire présente le projet de travaux au logement communal se trouvant sur Blou.

- Suivi des recommandations du SIEM 49 en matière d'économie d'énergie
- Rénovation salle de bain et cuisine, changement de mode de chauffage, isolations des murs donnant sur l'extérieur ou sur les parties non chauffées, rénovation du hangar, changement deux portes et une fenêtre sur dépendance

Les devis seront présentés lors du prochain conseil municipal du 15 mai 2024.

15 – Divers :

- Piège à frelons : Sur la proposition de Raymond Mignot, conseiller municipal, la commande de 150 bouchons pour piéger les frelons asiatiques est validée. Les bouchons seront distribués en mairie gratuitement à l'attention des habitants de La Lande-Chasles.
- Cimetière : Il est prévu à ce jour 4 entretiens annuels, voire 5 suivant les conditions météorologiques et la pousse des mauvaises herbes. Une autre proposition était d'enherber le cimetière. Après discussion, la majorité du conseil municipal souhaite conserver l'entretien actuel.
- 27/04/2024 : concours de belote ouvert à tous à 13h30 à la salle communale organisée par la Société « l'union »
- 20/04/2024 : défilé voitures anciennes : 16h30 / 17h30
- 02/05/2024 : visite du sous-préfet à 15h30 : convention signature « cœur de village » à la Société « l'Union »
- 09/06/2024 : 3ème édition Boucle des écureuils
- 22/06/2024 : Inauguration du panneau « village ambassadeur du don d'organes »
- 17/05/2025 : sortie château de Versailles

Séance levée à : 22h20

Prochain conseil municipal, le mercredi 15 mai 2024 à la salle communale

En mairie, le 11 avril 2024
Le Maire
Jean-Christophe ROUXEL